COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 3 juin 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 22
Etaient présents (19) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SERRUT Valérie
Pouvoirs (3) : LAFARGE Monique à DE CUYPER Micheline ; SAUTOUR Jean-Claude à RAIGNE Philippe ; WAMPACH Joe à MONZAUGE Christian
Absents excusés (2) : LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland
Absents (1) : BLANQUET Géraldine ;
Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Délibération n° 2022-59 : DM n°1 budget général

Vu le CGCT ;
Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget général afin de faire face à une annulation de crédit sur exercice 2021, liée à une erreur d'imputation budgétaire du remboursement de la pollution de la lagune de Linards :

En virement de crédit,
Dépense ouverte en DF chapitre 67 Charges exceptionnelles article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 1 300 €

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220613-2022-59-BF
Date de réception préfecture : 16/06/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

Dépense réduite en DF chapitre 66 Charges financières article 66112 Intérêts-rattachement des ICNE : - 1 300 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER la décision modificative ci-dessus du budget général**

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 13 juin 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORÊT
87130

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220613-2022-59-BF
Date de réception préfecture : 16/06/2022